Suivi du Schéma Régional des Carrières Grand Est

COPIL DU 23 MAI 2025

Ordre du jour

1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC

2 – Rappel des engagements du Comité de Pilotage

3 – Le suivi du SRC

4 – Proposition de Comité Technique de Suivi du SRC : membres et missions

5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel

Objectif : Valider la constitution et les missions du COTECH

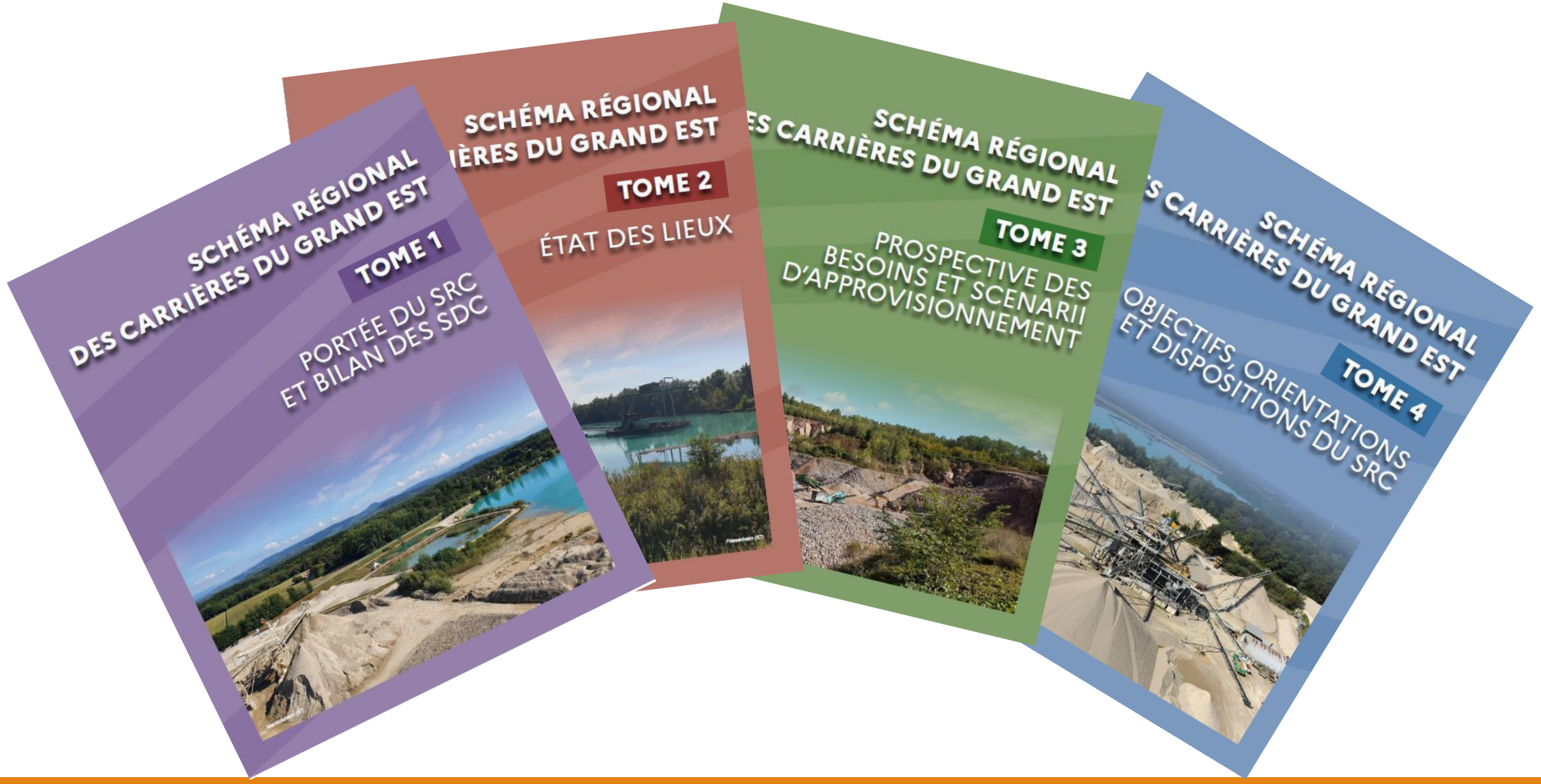

1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC

Contexte d'élaboration

- Les ressources minérales (granulats, roches ornementales, minéraux industriels) sont indispensables à notre quotidien (400 millions de tonnes de ressources minérales par an) ;
- 2012 : Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestre et marins et des matériaux et substances de carrières ;
- 2014 : Loi ALUR pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové ;
- Arrivée à termes des SDC qui ont montré certaines faiblesses ;

➢ **Vers une articulation des besoins et des ressources à l'échelle régionale pour maintenir l'accès à la ressource tout en préservant le patrimoine environnemental du territoire**

Contexte d'élaboration

- **Les matériaux de carrière en Grand Est**

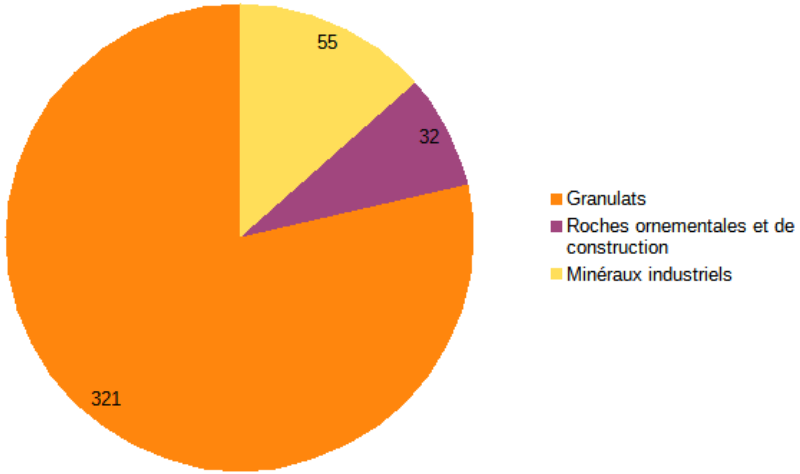

Nombre de carrières par type de matériau

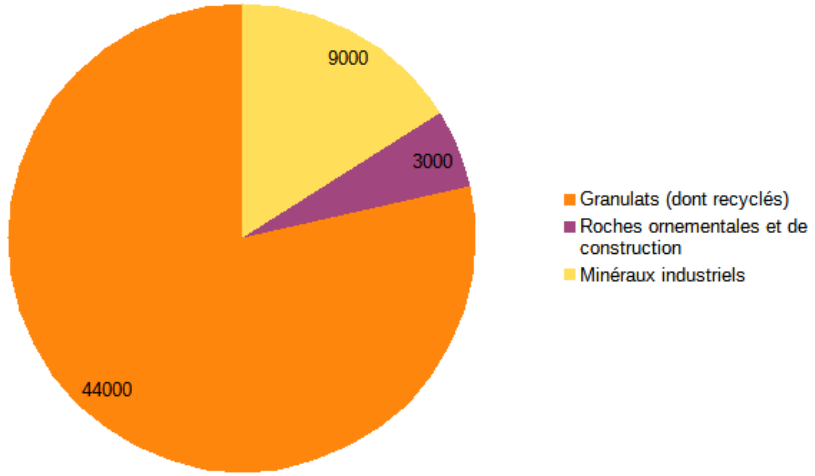

Productions par type de matériaux (kt)

- **Le Grand Est se trouve au :**

1er rang des régions productrices de minéraux pour l'industrie
3ième rang des régions productrices de granulats

Portée du SRC

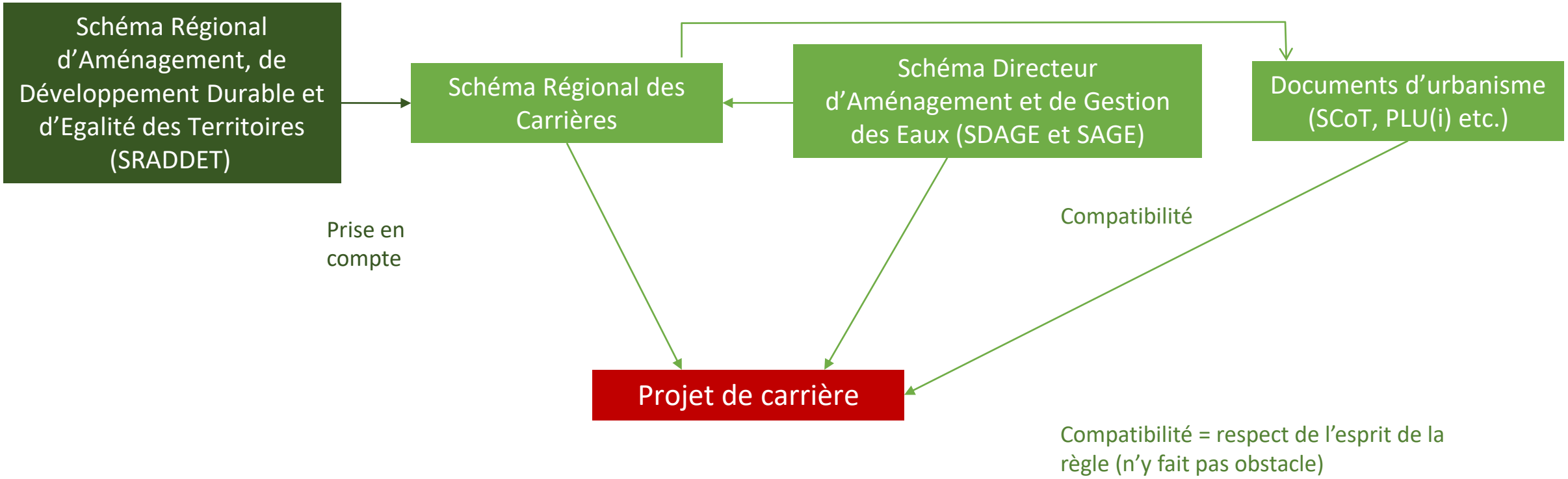

Structure du SRC

Notice de synthèse

Tome 1: Portée du SRC et bilan des 10 SDC

Tome 2 : Etat des lieux

Etat des lieux des ressources/ Définition des Gisements d'intérêt nationaux, régionaux (GIRN) et zones d'intérêt (ZI)/ Etat des lieux des besoins, productions et flux de matériaux/ Etat des lieux de la logistique/Enjeux socio-économiques/Enjeux environnementaux

Tome 3 : Prospective des besoins et scénarii d'approvisionnement

Tome 4 : Objectifs, orientations et dispositions du SRC

Atlas cartographique

Structure du SRC

Notice de synthèse

Tome 1: Portée du SRC et bilan des 10 SDC

Tome 2 : Etat des lieux

Etat des lieux des ressources/ Définition des Gisements d'intérêt nationaux, régionaux (GIRN) et zones d'intérêt (ZI)/ Etat des lieux des besoins, productions et flux de matériaux/ Etat des lieux de la logistique/Enjeux socio-économiques/Enjeux environnementaux

Tome 3 : Prospective des besoins et scénarii d'approvisionnement

Tome 4 : Objectifs, orientations et dispositions du SRC

Atlas cartographique

Objectifs du SRC

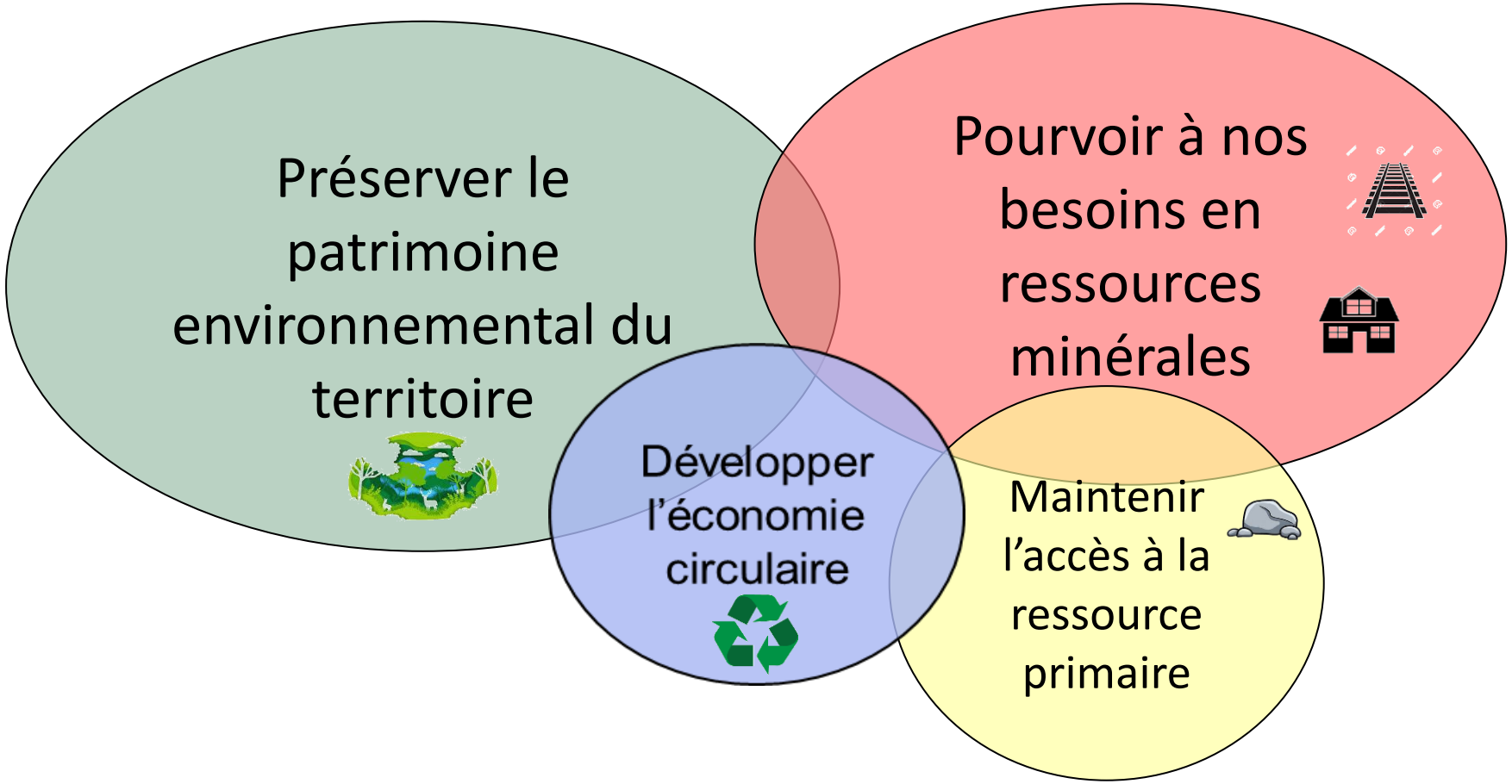

Objectifs du SRC

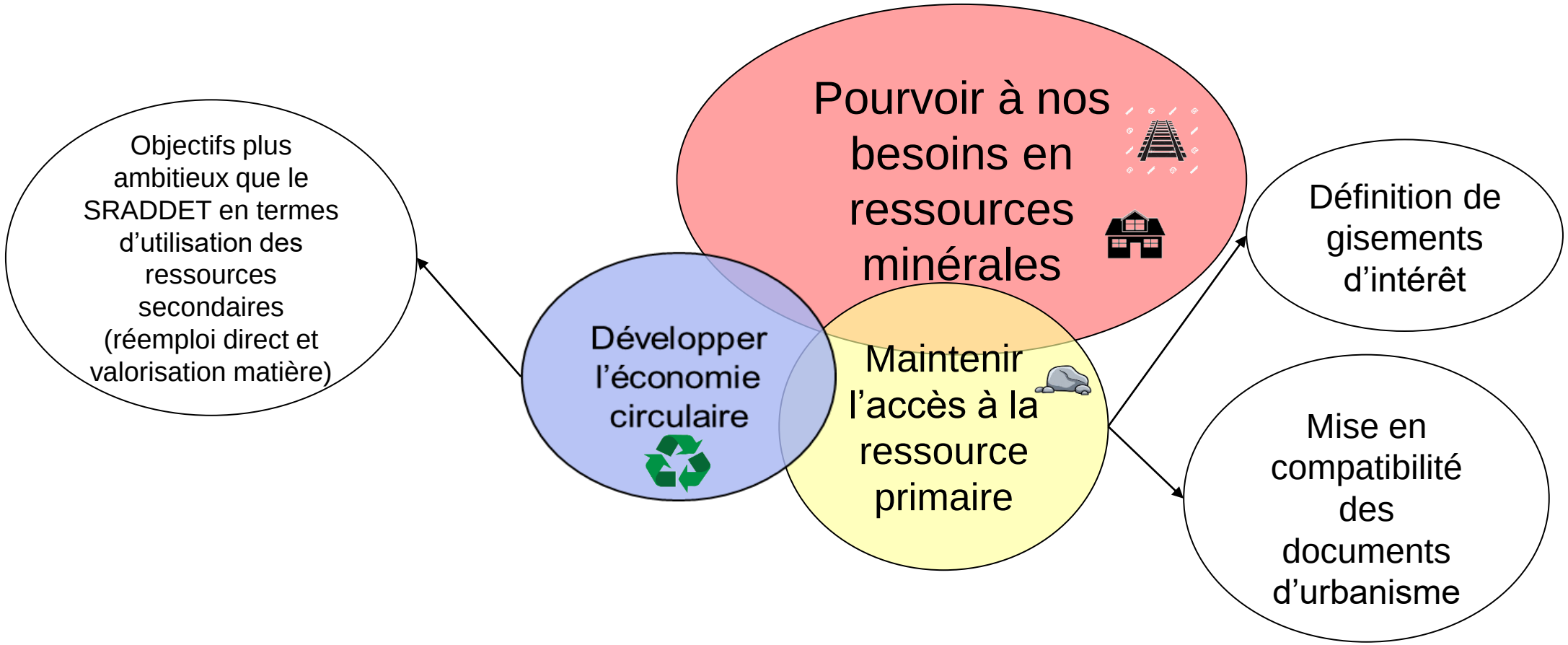

Objectifs du SRC

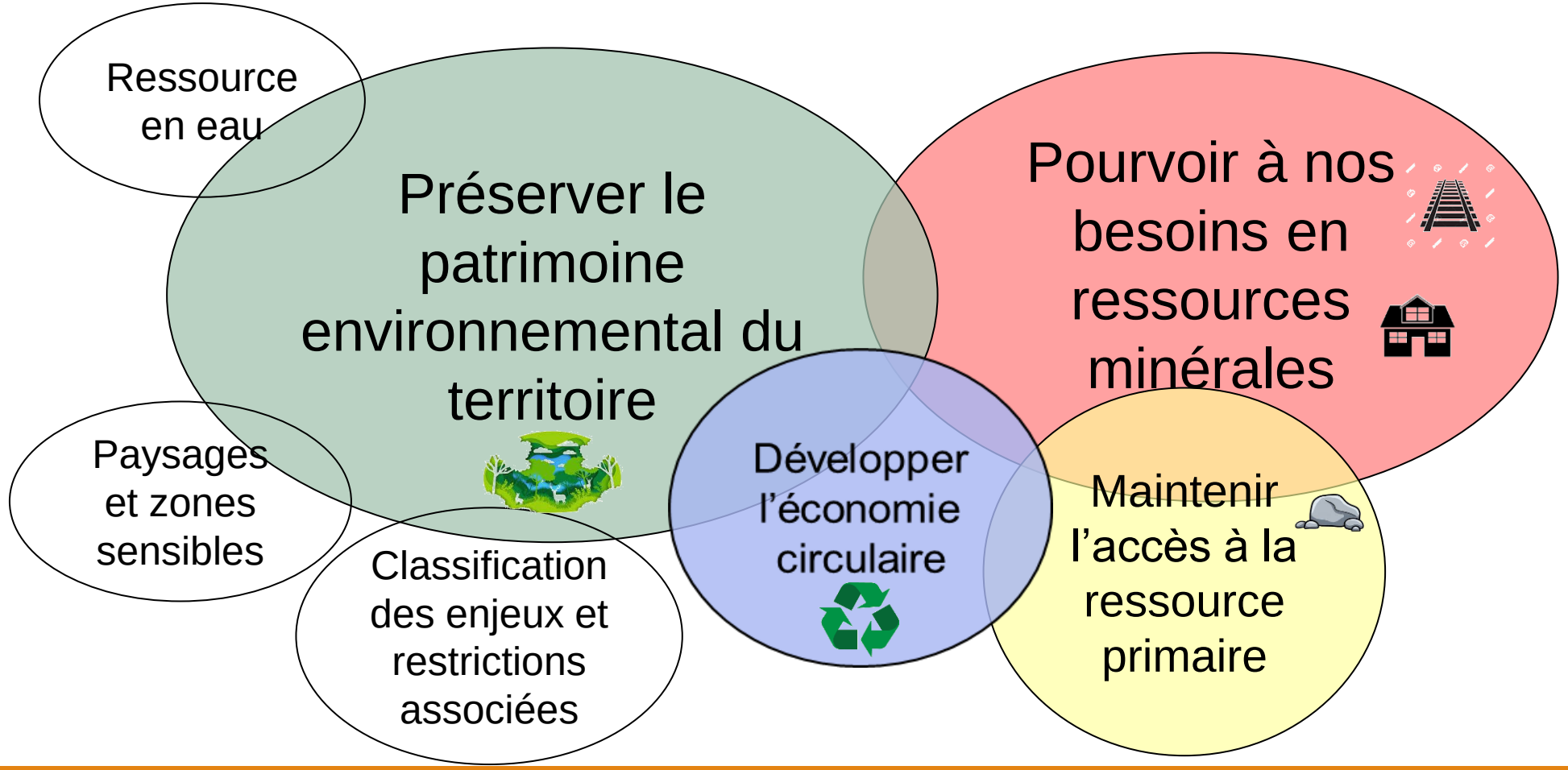

25 ressources GIRN en GE :
- Argiles (tuiles/briques),
- Calcaires (Is, Construction),
- Gypse/anhydrite (plâtre, ciment, mortier, amendement),
- Sable quartzique ou quartzite (Is Chimique, verrerie, filtration),
- Granite/ Grès (construction)

Focus : Les gisements d'intérêt

Définitions

- **GIN et GIR** : Gisements qui concernent des substances dont la disponibilité est faible, la dépendance (besoins peu évitables des consommateurs) est forte et/ou la substitution est difficile ou des substances d'importance patrimoniale.

- **ZI** : Zones où le SRC Grand Est a fait le choix de mettre en valeur la ressource potentielle car elles présentent une probabilité plus forte d'être exploitable et exploitée de part la proximité de gisements connus et la présence d'infrastructures.

Une partie essentielle du schéma pour répondre à l'objectif n° 1 du SRC « Sécuriser l'approvisionnement durable des territoires » : Ces données sont retranscrites dans les documents d'urbanisme

Focus : Les gisements d'intérêt

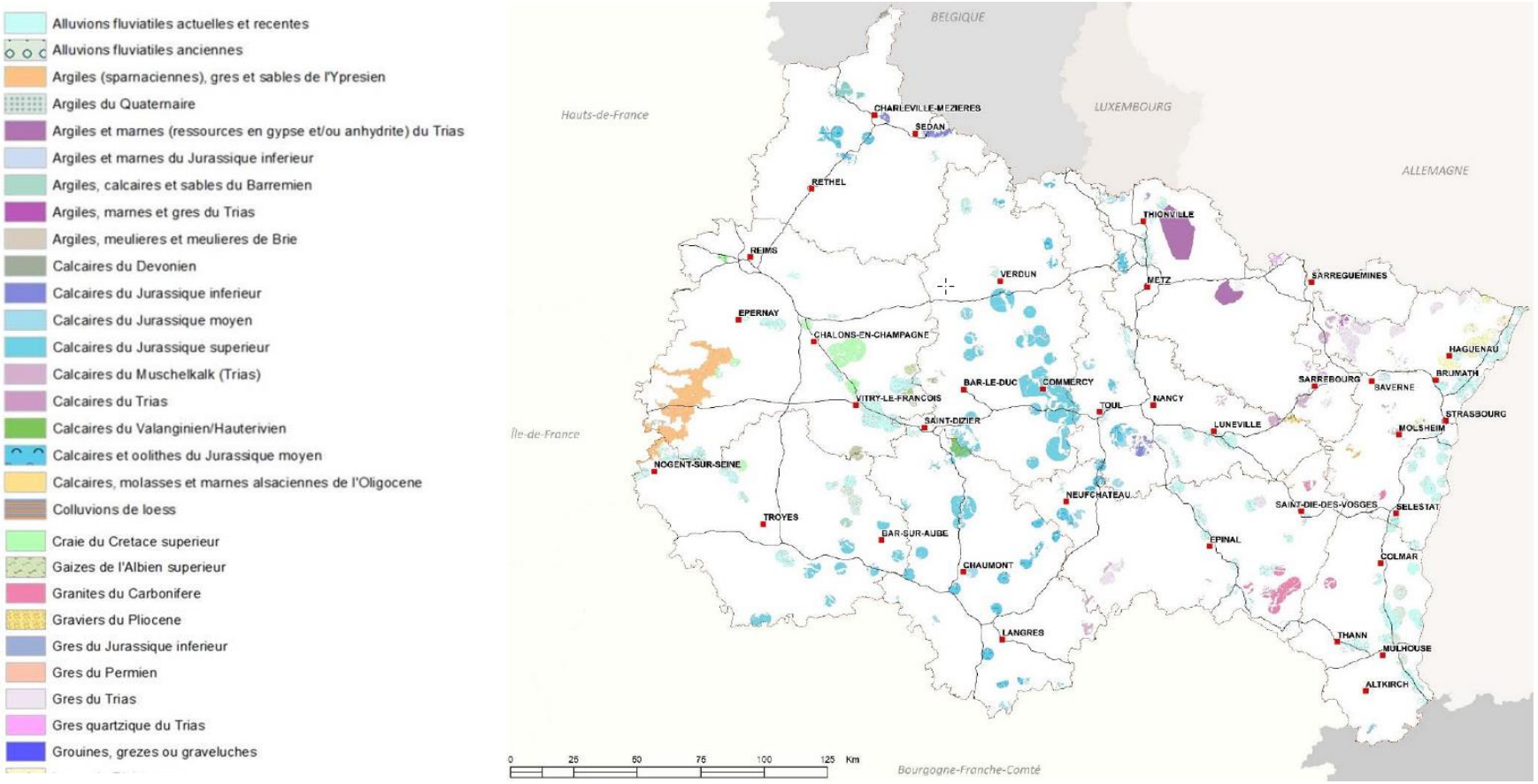

L'absence de GIN, GIR ou ZI sur la cartographie ne signifie pas qu'il n'y a pas de ressource disponible – la méthodologie vise à mettre la ressource en perspective là où elle est actuellement exploitée, mais elle peut l'être ailleurs => Des autorisations de carrières peuvent être délivrées en dehors de ces zones.

La présence d'un GIN/GIR/ ZI ne donne pas de droit de préemption ou de réserve foncière pour les carriers.

Les données créées ont pour objectif de **faciliter la prise en compte des ressources pour couvrir nos besoins locaux**, régionaux, nationaux voire internationaux dans les **documents d'urbanisme**.

Focus : Le scénario d'approvisionnement

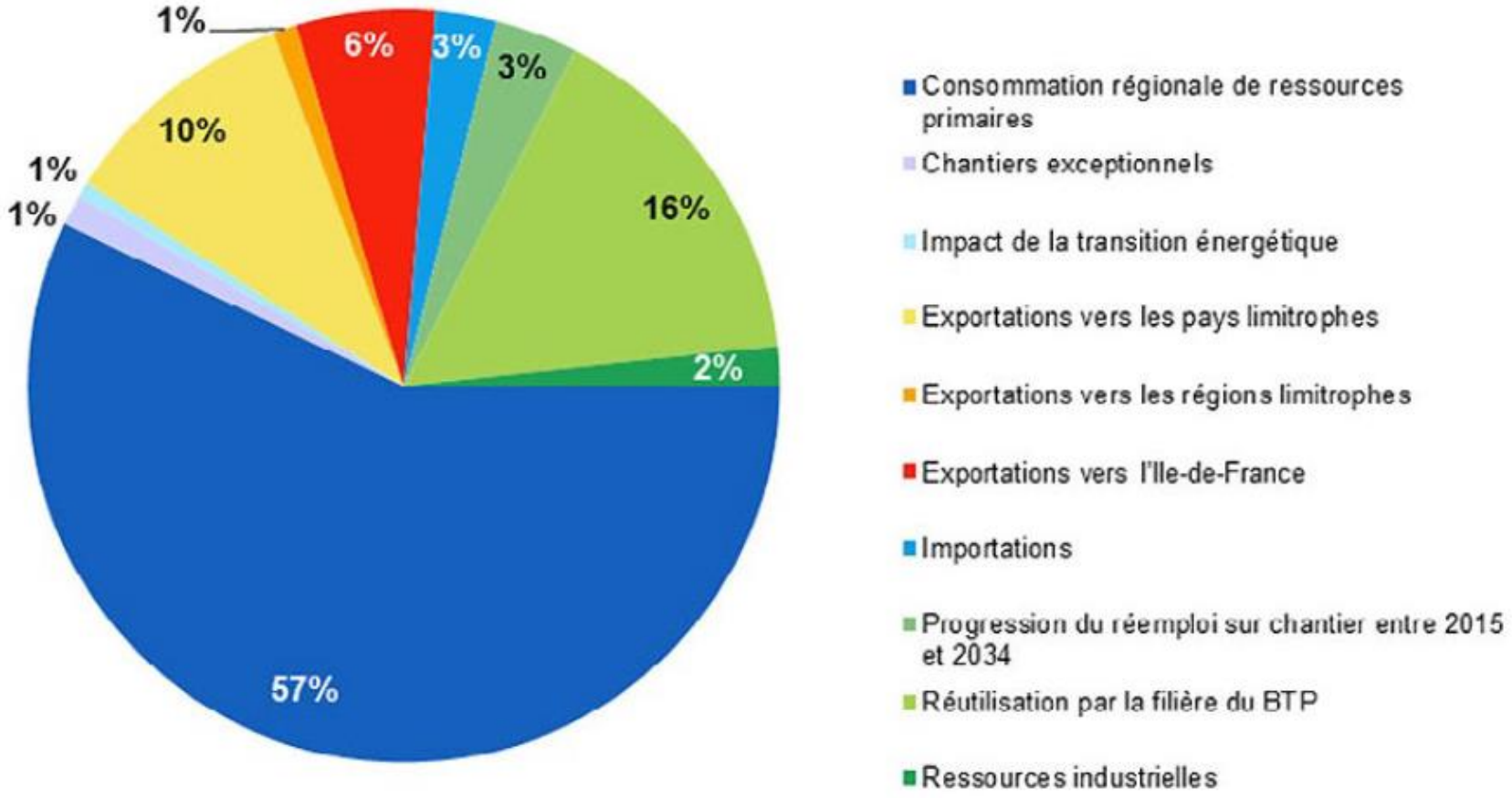

Focus : Le scénario d'approvisionnement

	2015	2034
Consommation régionale de ressources primaires	29,5 Mt	30,6 Mt (+ 1,1)
Exportations Importations	8,1 Mt 1,4 Mt	9,2 Mt (+1,1) 1,4 Mt
Ressources secondaires Réemploi direct	8 Mt 5,2 Mt	9,3 Mt (+1,3) 7,1 Mt (+1,9)
Production de granulats nécessaires pour répondre au scénario	**36 Mt**	**35,2 Mt**
Production de ressources primaires et secondaires	**44 Mt**	**44,5 Mt**

Une production stable à 2034 grâce à l'augmentation du réemploi et du recyclage

Focus : Le scénario d'approvisionnement

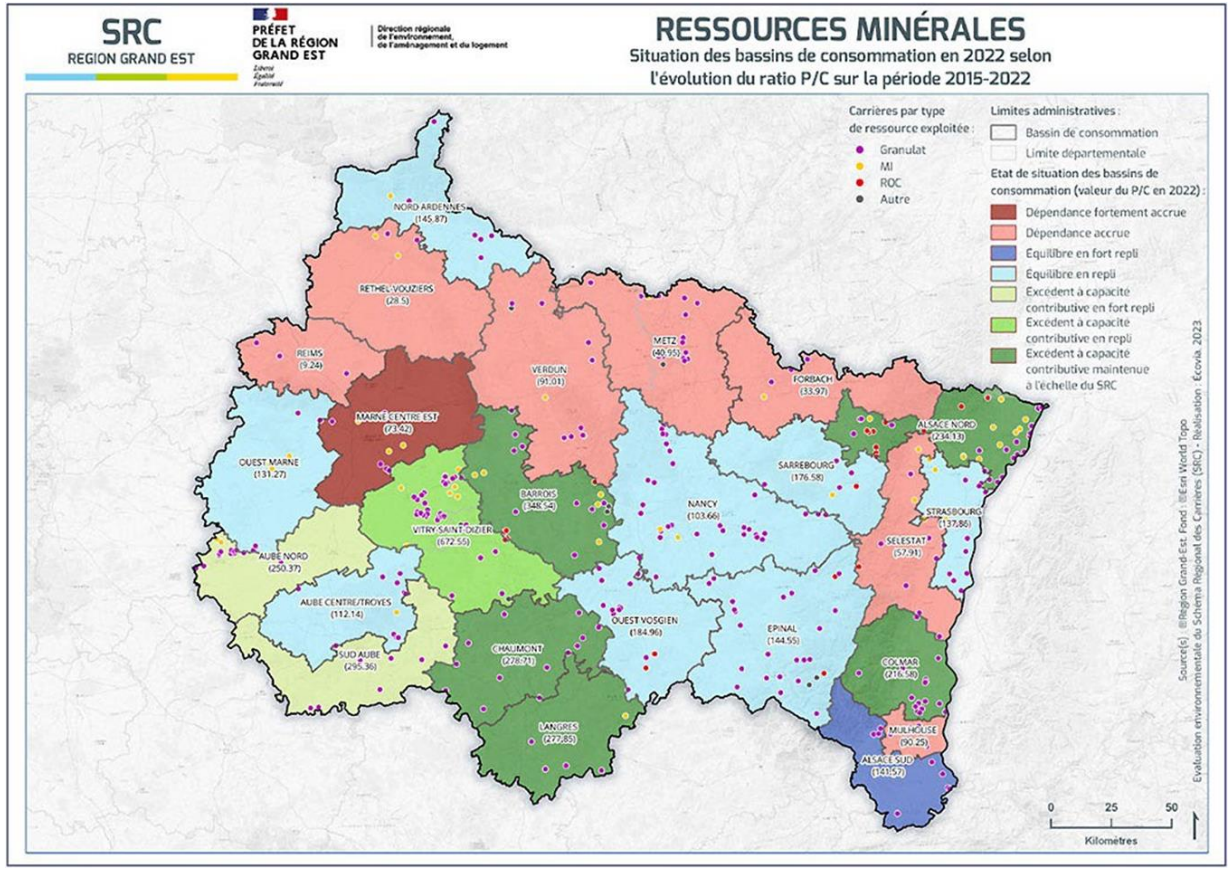

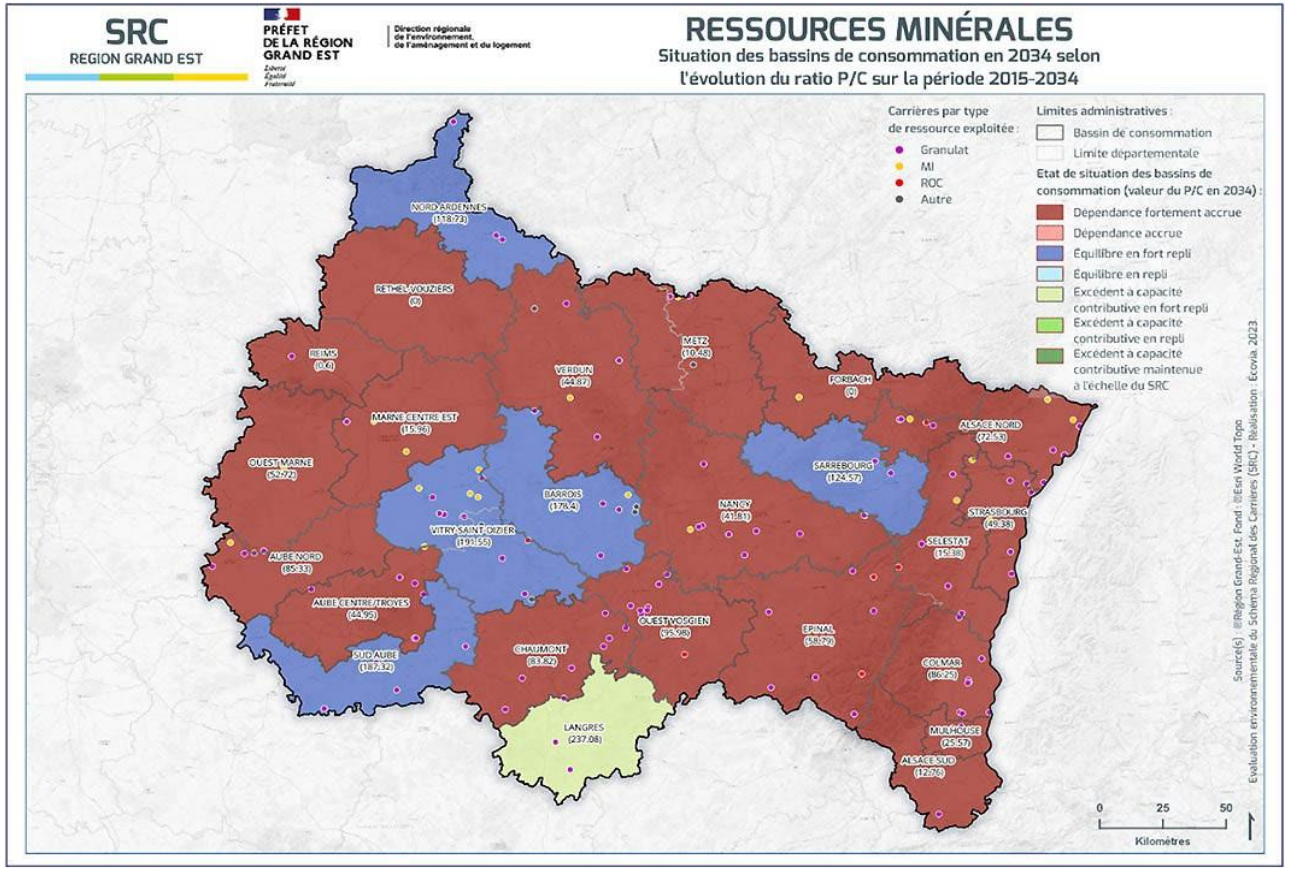

Focus : Les enjeux environnementaux

Classification des enjeux environnementaux				
	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Eau	- Périmètre immédiat d'un captage AEP - Périmètre rapproché d'un captage AEP pour lequel l'arrêté de DUP interdit l'exploitation de carrière - Espace de mobilité des cours d'eau - Lit mineur des cours d'eau - Zones de 10 m ou de 50 m de part et d'autre des cours d'eau	- Zones humides remarquables du SDAGE Rhin-Meuse - Périmètre de protection des captages d'eau minérale avec déclaration d'intérêt public - Périmètre rapproché de captage AEP pour lequel l'arrêté de DUP n'interdit pas les carrières ou sans DUP (pour les créations de carrière)	- Zones humides avérées et/ou effectives, selon l'arrêté ministériel du 24/06/2008, modifié par l'arrêté du 01/10/2009 - Périmètre rapproché de captage AEP pour lequel l'arrêté de DUP n'interdit pas les carrières ou sans DUP (pour les extensions de carrières existantes en tout ou partie dans le périmètre) - Zone de sauvegarde dans le futur – Alluvions de la Bassée	- Zones à dominante humide ou zones potentiellement humides - Périmètre de protection éloigné de captage - Captage sans périmètre de protection - Zone de sauvegarde potentielle – Alluvions de la Seine Amont - Zone de sauvegarde potentielle – Alluvions de l'Aube -Aires d'alimentation de captage
Biodiversité	- Zone coeur de parc national - Forêt de protection[1]	- Arrêté de protection de biotope - Arrêté de protection d'habitat naturel - Espaces naturels sensibles faisant l'objet d'une politique de gestion opérationnelle incompatible avec une exploitation de carrières - Zone de protection statique du Grand Hamster - Réserve biologique - Réserve nationale de la chasse et de la faune sauvage - Réserve naturelle régionale - Réserve naturelle nationale	- Zone d'accompagnement du grand hamster - Parc naturel régional dont la charte contient des précisions sur l'exploitation des carrières - Natura 2000 (directive habitat) - ZNIEFF de type 1 - Espaces naturels sensibles autres que ceux cités en niveau 1	- Sites RAMSAR - Corridors écologiques TVB - Parc national (aire d'adhésion) - Parc naturel régional (hors précision de la charte) - Réservoir de biodiversité (TVB) - Natura 2000 (directive oiseau) - ZNIEFF de type 2
Patrimoine		- Sites classés	- Sites patrimoniaux remarquables (anciennes aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) - Monuments historiques (périmètre de protection) - Sites inscrits	- Sites d'intérêt géologique inscrits à l'inventaire national du patrimoine géologique - Plan de paysage - UNESCO / GEOPARCS / Grands sites
Autre		- Terrains faisant l'objet de mesures compensatoires et ORE (obligations réelles environnementales) - Sites propriétés de / ou gérés par les conservatoires d'espaces naturels - Sites d'intérêt géologique inscrits sur arrêté/liste départementale - Arrêtés de protection de géotope	- Sites propriétés de / ou gérés par les conservatoires avec autorisation d'exploiter en cours - Secteurs de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)	- Zone agricole protégée - Appellation d'origine contrôlée

→ Une classification propre aux enjeux des carrières

→ Des dispositions spécifiques à chacun de ces niveaux sont à prendre en compte pour autoriser les projets de carrières

Focus : Les zones sensibles

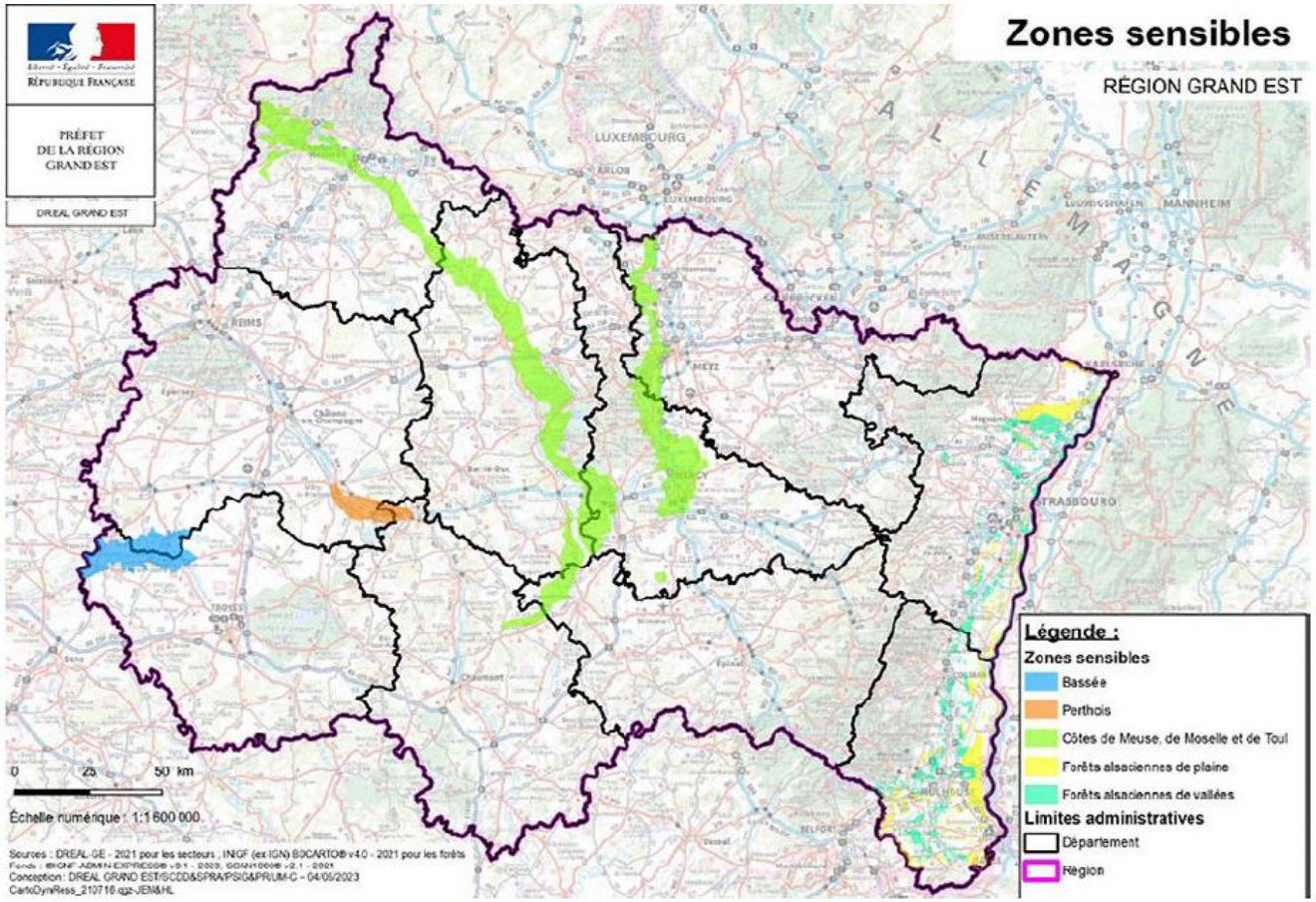

4 zones sensibles :

- La Bassée
- Le Perthois
- Les côtes de Meuse, de Moselle et de Toul
- Les forêts de plaine et de vallée d’Alsace

Ordre du jour

1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC

2 – Rappel des engagements du Comité de Pilotage

3 – Le suivi du SRC

4 – Proposition de Comité Technique de Suivi du SRC : membres et missions

5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel

Objectif : Valider la constitution et les missions du COTECH

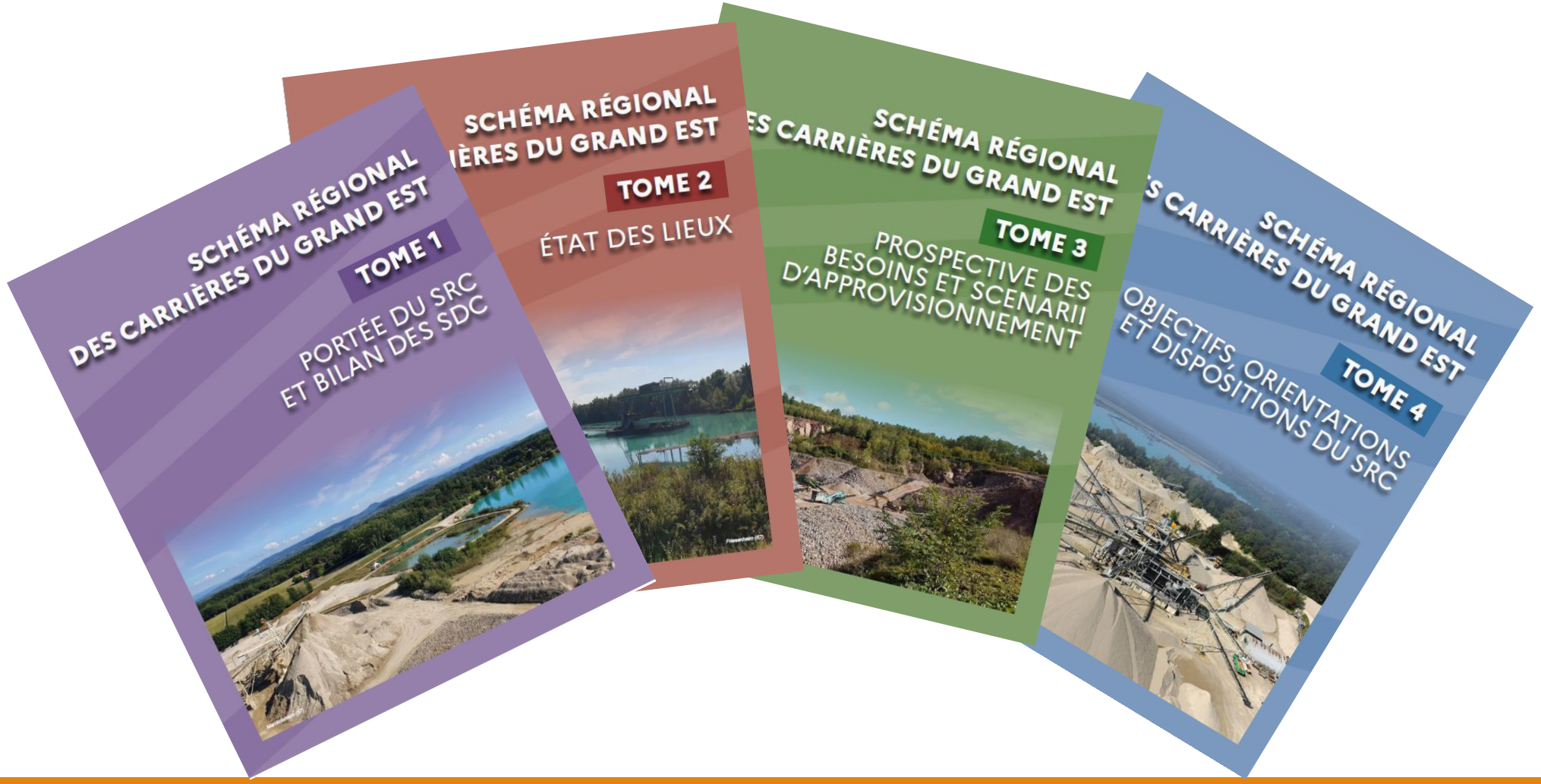

2 – Rappel des engagements du COPIL

Arrêté de composition du COPIL

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2017/ 16
définissant la composition, l'organisation et le fonctionnement
du comité de pilotage du schéma régional des carrières

Article 1er

Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre ainsi que la mise à jour du schéma régional des carrières de la région Grand Est, un comité de pilotage est créé.

Le comité de pilotage est notamment :

- associé à l'élaboration et à la révision du schéma régional des carrières ;
- informé des résultats des consultations prévues à l'article R. 515-5 du Code de l'Environnement et des modifications apportées au projet de schéma régional des carrières ;
- consulté lors de l'évaluation du schéma régional des carrières ;
- consulté sur la mise à jour du schéma régional des carrières.

Article 3

La présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet de la région Grand Est ou son représentant.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est.

- Le COPIL se réunit autant que de besoin, sur invitation de son président, lorsque des éléments structurants sont à acter
- Certains éléments non structurants peuvent faire l'objet d'une simple information aux membres du COPIL

Code de l’environnement

› **Article R515-7**

Version en vigueur depuis le 18 décembre 2015

Modifié par Décret n°2015-1676 du 15 décembre 2015 - art. 1

Au plus tard six ans après la publication du schéma régional des carrières, le préfet de région procède à l'évaluation de sa mise en œuvre. Il consulte à cette occasion le comité de pilotage. Le rapport d'évaluation est publié sur le site internet de la préfecture de région.

Si à l'issue d'une évaluation le préfet de région estime que des modifications sont nécessaires, il fait procéder, selon les cas, à une mise à jour ou à une révision du schéma.

La procédure de mise à jour, qui ne s'applique que si les modifications apportées au schéma ne sont pas substantielles, est dispensée des consultations prévues par l'article L. 515-3. Le projet de schéma mis à jour est soumis à l'avis du comité de pilotage. Le schéma mis à jour est rendu public selon les modalités prévues à l'article R. 515-6.

Le schéma est révisé selon une procédure identique à celle prévue pour son élaboration.

- Publier une évaluation courant 2029 et acter le démarrage d’une révision le cas échéant

Objectif 3 du SRC

- **Intitulé :** Connaître et suivre la mise en œuvre du SRC pour une meilleure prise en compte de ses orientations

- **Objectif sous-jacent :** Construire une méthode de suivi solide de l'application du SRC dès 2025 en vue de l'évaluation réglementaire du SRC à 6 ans incombant au Comité de Pilotage

- **Mesure phare et indispensable :**

M61 - Mise en place du comité technique de suivi

Dès l'approbation du SRC, pour le préfet de région, la DREAL met en place un comité technique de suivi du SRC, dit « Observatoire du SRC », dont elle assure une animation régulière et continue.

Ordre du jour

1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC

2 – Rappel des engagements du Comité de Pilotage

3 – Le suivi du SRC

4 – Proposition de Comité Technique de Suivi du SRC : membres et missions

5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel

Objectif : Valider la constitution et les missions du COTECH

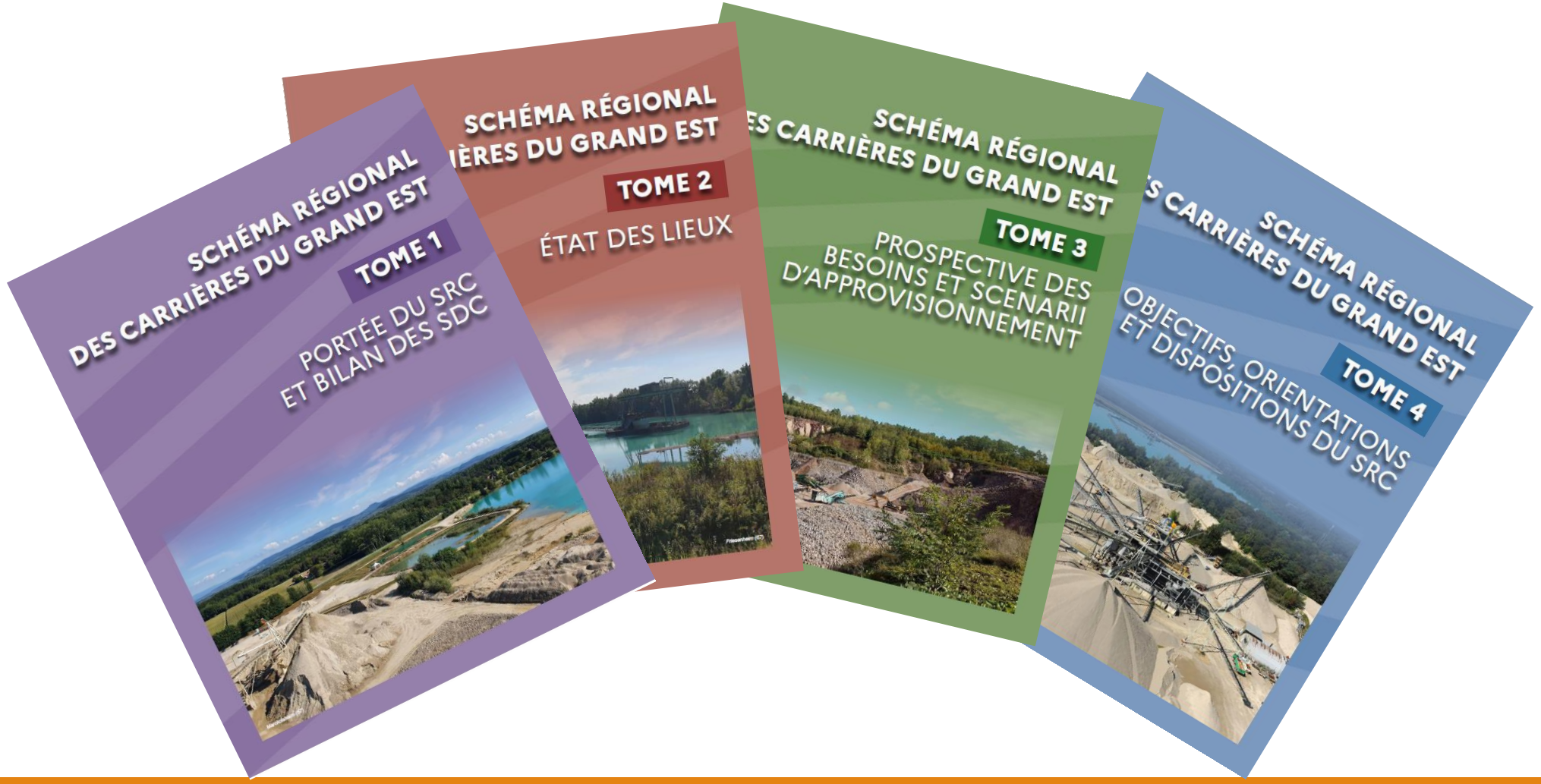

3 – Le suivi du SRC

Les livrables

■ M63 - Mission principale du comité technique de suivi

La première mission du comité technique de suivi du SRC est d'assurer l'évaluation du schéma à travers le suivi des indicateurs.

➢ Une **quinzaine d'indicateurs** relatifs à :

- La prise en compte du SRC dans les documents d'urbanisme
- L'approvisionnement des territoires en matériaux primaires et secondaires
- La logistique des matériaux
- La prise en compte des enjeux environnementaux
- La remise en état des carrières

Les livrables

■ **M64 - Rapport du comité technique de suivi**

Le comité technique de suivi du SRC transmet au comité de pilotage régional un rapport de synthèse comprenant le suivi des indicateurs, assorti, le cas échéant, des éventuelles difficultés rencontrées et des alternatives retenues.

En tant que de besoin, ce rapport fait état de survenance d'éléments de nature à nourrir l'évaluation[9] future du schéma.

Un rapport de synthèse, reprenant les précédents éléments, est produit annuellement (ou au moins tous les 2 ans) et mis en ligne sur le site Internet de la DREAL.

- Le COTECH apporte annuellement les éléments relatifs au suivi des indicateurs et le cas échéant des propositions d'actions au COPIL. Le COPIL reste décisionnaire et garant de l'évaluation de la mise en œuvre du SRC

Une communication diversifiée

■ **M65 - Diffusion de l'information aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SRC**

Dans l'année suivant l'approbation du SRC, la DREAL assure l'information :

- des DDT pour une meilleure prise en compte des interactions entre SRC et documents d'urbanisme ;
- des parties prenantes en matière d'urbanisme (collectivités, agences d'urbanisme, bureaux d'études…) pour une meilleure prise en compte des orientations qui leur sont destinées ;
- des carriers, bureaux d'études et parties prenantes de la filière pour une meilleure traduction et une prise en compte optimale des dispositions du SRC ;
- des inspecteurs ICPE pour une meilleure prise en compte des orientations du SRC dans les futures demandes d'autorisation

Ces opérations de communication sont reconduites tous les 3 ans.

■ **M66 - Modes de diffusion**

Dans un souci de mise à disposition des informations relatives au SRC, la DREAL met à jour son site internet et rédige des plaquettes informatives à l'attention des différents acteurs ciblés.

- La communication est assurée par la DREAL et peut faire l'objet d'un travail collectif en COTECH

Ordre du jour

1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC

2 – Rappel des engagements du Comité de Pilotage

3 – Le suivi du SRC

4 – Proposition de Comité Technique de Suivi du SRC : membres et missions

5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel

Objectif : Valider la constitution et les missions du COTECH

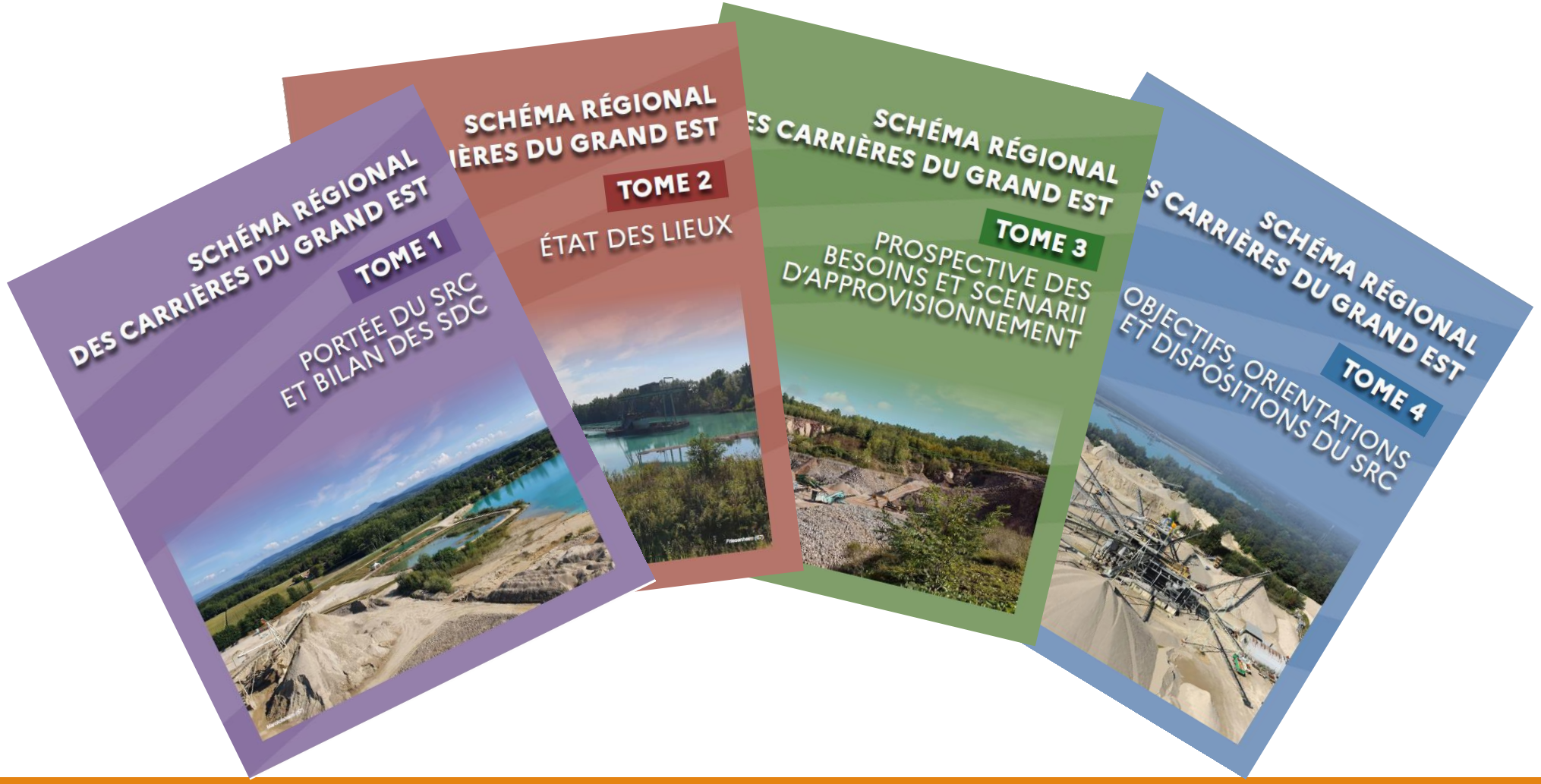

4 – Proposition de Comité Technique de Suivi : Membres et Missions

Le comité technique de suivi

- **Rappel des objectifs :**

- **Etablir et suivre les indicateurs du SRC via :**
  - la mise en place et l'animation de 2 groupes de travail distincts
  - la conduite d'une réunion annuelle et la rédaction d'un bilan annuel du suivi de ces indicateurs et autres actualités pertinentes

- **Assurer la mise en œuvre du SRC** via des outils opérationnels : grille de prise en compte, méthode du diagnostic d'approvisionnement territorial, grille d'instruction, PAC type pour les DDT

- **Assurer la communication des parties prenantes**

Le comité technique de suivi

- **Rappel des indicateurs**

  URBANISME

Objectif 1 : Sécuriser l'approvisionnement durable des territoires, des filières industrielles et agricoles				
Orientation 1.1 Intégrer la gestion durable des ressources dans la planification territoriale	Analyser les besoins du territoire en granulats, en tenant compte de la dépendance des territoires voisins. Identifier les substances stratégiques.	Nombre d'études des besoins locaux transmises	Annuelle	Augmentation
	Préserver l'accès aux ressources en granulats et aux gisements d'intérêt, lors de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme	Nombre de documents d'urbanisme qui prennent en compte le SRC : sur le nombre total de documents en procédure d'élaboration /révision : - dans leur diagnostic - dans leur règlement	Annuelle puis bilan du SRC à 6 ans	Augmentation
	Pérenniser les carrières existantes et prendre en considération les enjeux de l'économie circulaire	Nombre de nouveaux zonages autorisant les activités d'accueil de matériaux issus du BTP		Augmentation

Le comité technique de suivi

- **Rappel des indicateurs**

APPROVISIONNEMENT

Orientation 1.2 Encourager un approvisionnement équilibré du territoire entre les bassins déficitaires et les bassins excédentaires en granulats		Evolution théorique du nombre de bassins déficitaires et excédentaires, en faisant le lien avec les dépendances entre bassins de consommation, via l'actualisation du ratio $P_{\text{données GEREP}}/C_{\text{évolution population}}$) et le suivi des exportations/importations *Source : GEREP*	Annuelle	Equilibre entre les bassins
Orientation 1.3 Promouvoir un usage économe et rationnel des ressources minérales primaires et le recours à leur substitution, notamment par des ressources minérales secondaires	Gérer durablement la ressource alluvionnaire	Productions chiffrées en matériaux alluvionnaires, massifs et recyclés Et destinations des granulats alluvionnaires (usages) *Source : GEREP et statistiques UNICEM*	Annuelle	Diminution de la production primaire de granulats Augmentation de la production de granulats recyclés Augmentation de la part de granulats alluvionnaires destinée à la fabrication de béton
	Développer l'usage des matériaux issus du recyclage et optimiser la valorisation des ressources secondaires Contribuer aux objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets (figurant en annexe du SRADDET)	Suivi de la production des matériaux recyclés par type de recyclage et volume annuel d'inertes accueillis en carrière (part valorisée en TP et part valorisée en remblayage) *Source : Observatoire des déchets du BTP*	Annuelle	Augmentation du volume d'inerte valorisé en TP Diminution du volume d'inerte utilisé en remblayage

Le comité technique de suivi

- **Rappel des indicateurs**

  TRANSPORT

Orientation 1.4 Prévenir les nuisances et prendre en compte les enjeux du réchauffement climatique en favorisant le principe de proximité pour l'approvisionnement en matériaux et en privilégiant les transports routiers économes en énergie et moins impactants	Favoriser le principe de proximité pour l'approvisionnement en matériaux			
	Prévenir les nuisances à proximité de la zone d'extraction et lors du transport routier des matériaux			
	Privilégier les transports routiers économes en énergie et rejets	Relever les évolutions d'usage dans les nouveaux DDAE (double fret, hydrogène...)	Annuelle	Augmentation de l'utilisation de mode de transports économes en énergie et rejets
Orientation 1.5 Renforcer la recherche de solutions alternatives à la route pour l'approvisionnement en matériaux	Etudier la possibilité de recourir à différents modes de transport de matériaux, notamment pour les flux longue-distance			
	Maintenir et développer les infrastructures permettant le transport des matériaux par le rail et par la voie d'eau	Nombre de carrières embranchées fer ou raccordées à la voie fluviale et volumes transportés (importés/exportés) par ces moyens *Source : GEREP*	Annuelle	Augmentation
	Sensibiliser les acteurs et prendre en compte les enjeux de transport dans les documents d'urbanisme			

Le comité technique de suivi

- **Rappel des indicateurs**

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Objectif 2 : Préserver le patrimoine environnemental du territoire				
Orientation 2.1 Prendre en compte les zonages environnementaux		Nombre de carrières autorisées dans les niveaux d'enjeux identifiés et surfaces associées	Annuelle	Diminution
Orientation 2.2 Préserver les paysages et les zones sensibles du Grand Est	Préserver les paysages des vallées lors des projets de carrières alluvionnaires			
	Préserver les paysages des versants des vallées et des coteaux lors des projets de carrières de roches massives			
	Prendre en compte les enjeux spécifiques aux zones « sensibles » du Grand Est	Nombre de nouvelles carrières autorisées en zones sensibles	Annuelle	Diminution
Orientation 2.3 Favoriser l'expression de la biodiversité				
Orientation 2.4 Favoriser l'expression de la géodiversité et mettre en valeur le patrimoine géologique régional				
Orientation 2.5 Préserver les milieux humides, l'hydrogéomorphologie et la qualité des eaux		Surfaces de zones humides impactées et Surfaces de zones humides restaurées et/ ou recrées dans les nouvelles autorisations	Annuelle	Diminution des surfaces de zones humides impactées
Orientation 2.6 Utiliser les réaménagements de carrières comme un levier d'aménagements du territoire				
Orientation 2.7 Inciter et optimiser les réaménagements à vocation agricole et forestière		Taux de restitution des terres agricoles et espaces forestiers impactés par les carrières autorisées dans les dossiers instruits	Annuelle	Augmentation

Une organisation en 2 groupes de travail

- **GT 1 – suivi et interprétation des indicateurs :** Recensement et suivi des données et indicateurs relatifs à la filière régionale = cartographie des carrières, évolutions des différentes données, analyses multicritères, supports de synthèse…

- **GT 2 (temporaire) – suivi de la mise en œuvre du SRC - volet urbanisme :** Communiquer et mettre en place les outils de rapportage des indicateurs relatifs à la mise en œuvre du SRC dans les documents d'urbanisme (nb de documents d'urbanisme avec cartographie des GIN/GIR/ZI, diagnostic d'approvisionnement, zonage permettant l'activité de recyclage).

Les membres

- **Une distinction entre :**

- **Membres actifs** = membres constitutifs des Groupes de Travail, ayant un regard et/ou un impact pratique sur les missions du COTECH, acteurs directement concernés par les dispositions du SRC

- **Membres experts** = membres n'étant pas directement impliqués dans la mise en œuvre du SRC ou le recensement des indicateurs mais ayant un regard appréciatif sur les analyses menées ou les incidences du SRC

- Les membres actifs et experts participent à la réunion annuelle du COTECH

Les membres

- Le COTECH (**membres actifs** + membres experts) se constitue de la même manière que le COPIL avec une représentation des 4 collèges :

Etat :

- SGARE
- DREAL : **SPRA**, SEBP, représentants d'UD
- **DDT** : 1 représentant par département en urbanisme
- **Conseil Régional**
- VNF
- Agences de l'Eau
- Ademe

Environnement :

- CEN
- PNR
- FNE Grand Est
- LPO
- LOANA

Profession :

- **UNICEM**
- **MIF**
- SNIP
- SFIC
- France Industrie
- Eco-organismes
- SEDDRE
- FRTP
- SNCF
- **CERC**

Collectivités/urbanisme :

- **Fédération des SCoT**
- 1 ou 2 agences d'urbanisme
- Association des maires

Les membres actifs

- **GT 1 – suivi et interprétation des indicateurs :** recensement et suivi des données et indicateurs relatifs à la filière régionale = cartographie des carrières, évolutions des différentes données, analyses multicritères, supports de synthèse…

  - **DREAL, UNICEM, Conseil Régional, CERC** : les données proviennent majoritairement des données « DREAL » soient des AP et de GEREP et sont judicieusement agrémentées des données des syndicats, de la CERC et de l'Observatoire des déchets du BTP

- **GT 2 (temporaire) – suivi de la mise en œuvre du SRC - volet urbanisme :** Communiquer et mettre en place les outils de rapportage des indicateurs relatifs à la mise en œuvre du SRC dans les documents d'urbanisme (nb de documents d'urbanisme avec cartographie des GIN/GIR/ZI, diagnostic d'approvisionnement, zonage permettant l'activité de recyclage).

  - **DREAL, DDT, fédération des SCoT :** les données récoltées proviennent exclusivement des PPA des procédures de rédaction/de révision des documents d'urbanisme

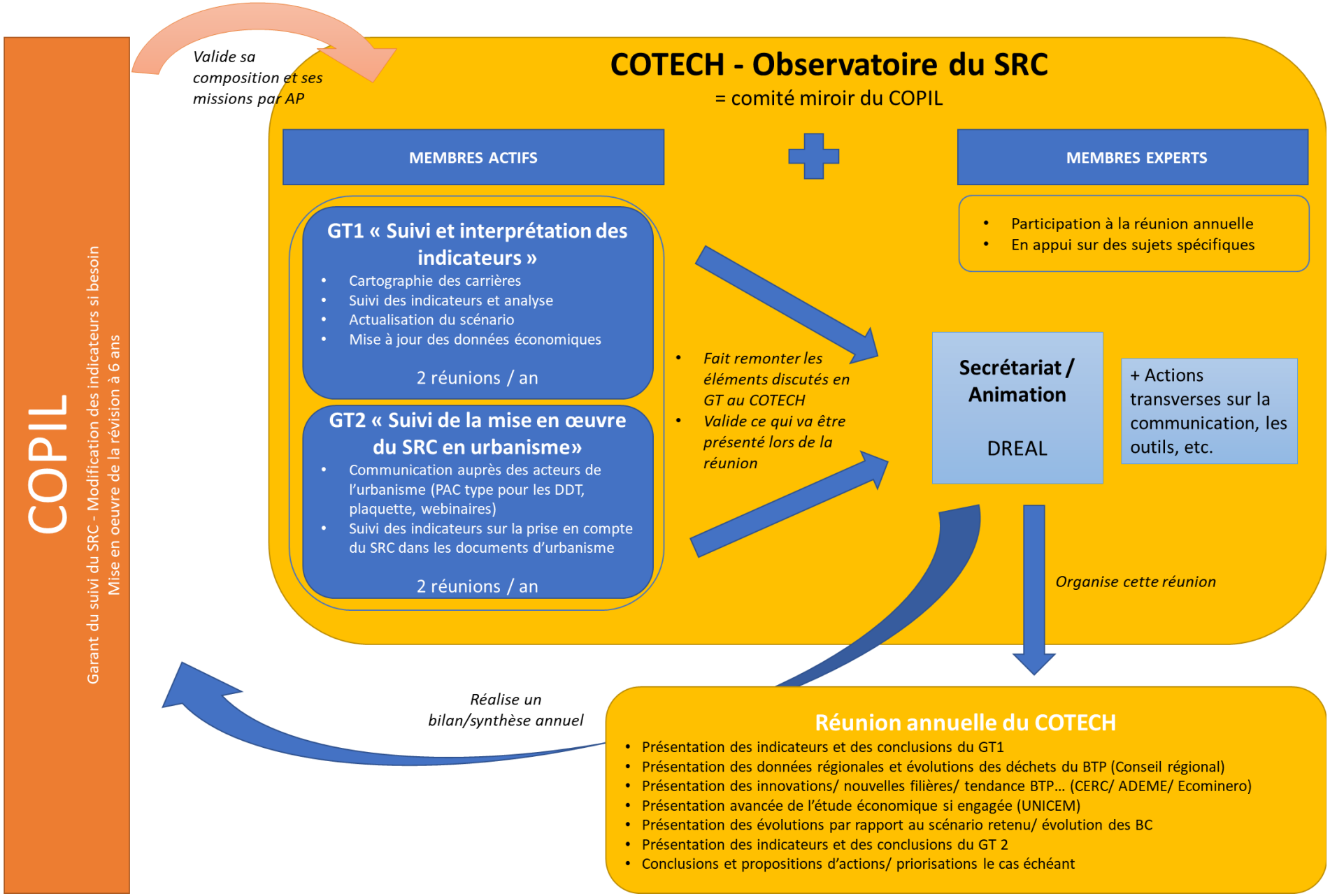
COPIL
Garant du suivi du SRC - Modification des indicateurs si besoin
Mise en oeuvre de la révision à 6 ans
Valide sa composition et ses missions par AP
COTECH - Observatoire du SRC
= comité miroir du COPIL
MEMBRES ACTIFS
MEMBRES EXPERTS
Participation à la réunion annuelle
En appui sur des sujets spécifiques
GT1 « Suivi et interprétation des indicateurs »
Cartographie des carrières
Suivi des indicateurs et analyse
Actualisation du scénario
Mise à jour des données économiques
2 réunions / an
GT2 « Suivi de la mise en œuvre du SRC en urbanisme»
Communication auprès des acteurs de l'urbanisme (PAC type pour les DDT, plaquette, webinaires)
Suivi des indicateurs sur la prise en compte du SRC dans les documents d'urbanisme
2 réunions / an
Fait remonter les éléments discutés en GT au COTECH
Valide ce qui va être présenté lors de la réunion
Secrétariat / Animation
DREAL
+ Actions transverses sur la communication, les outils, etc.
Organise cette réunion
Réalise un bilan/synthèse annuel
Réunion annuelle du COTECH
Présentation des indicateurs et des conclusions du GT1
Présentation des données régionales et évolutions des déchets du BTP (Conseil régional)
Présentation des innovations/ nouvelles filières/ tendance BTP… (CERC/ ADEME/ Ecominero)
Présentation avancée de l'étude économique si engagée (UNICEM)
Présentation des évolutions par rapport au scénario retenu/ évolution des BC
Présentation des indicateurs et des conclusions du GT 2
Conclusions et propositions d'actions/ priorisations le cas échéant

Soumission à validation du projet d'AP

- Missions du COTECH
- Organisation en 2 groupes de travail thématiques
- Membres actifs et experts

Ordre du jour

1 – Rappel des objectifs, de la portée et des éléments clés du SRC

2 – Rappel des engagements du Comité de Pilotage

3 – Le suivi du SRC

4 – Proposition de Comité Technique de Suivi du SRC : membres et missions

5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel

Objectif : Valider la constitution et les missions du COTECH

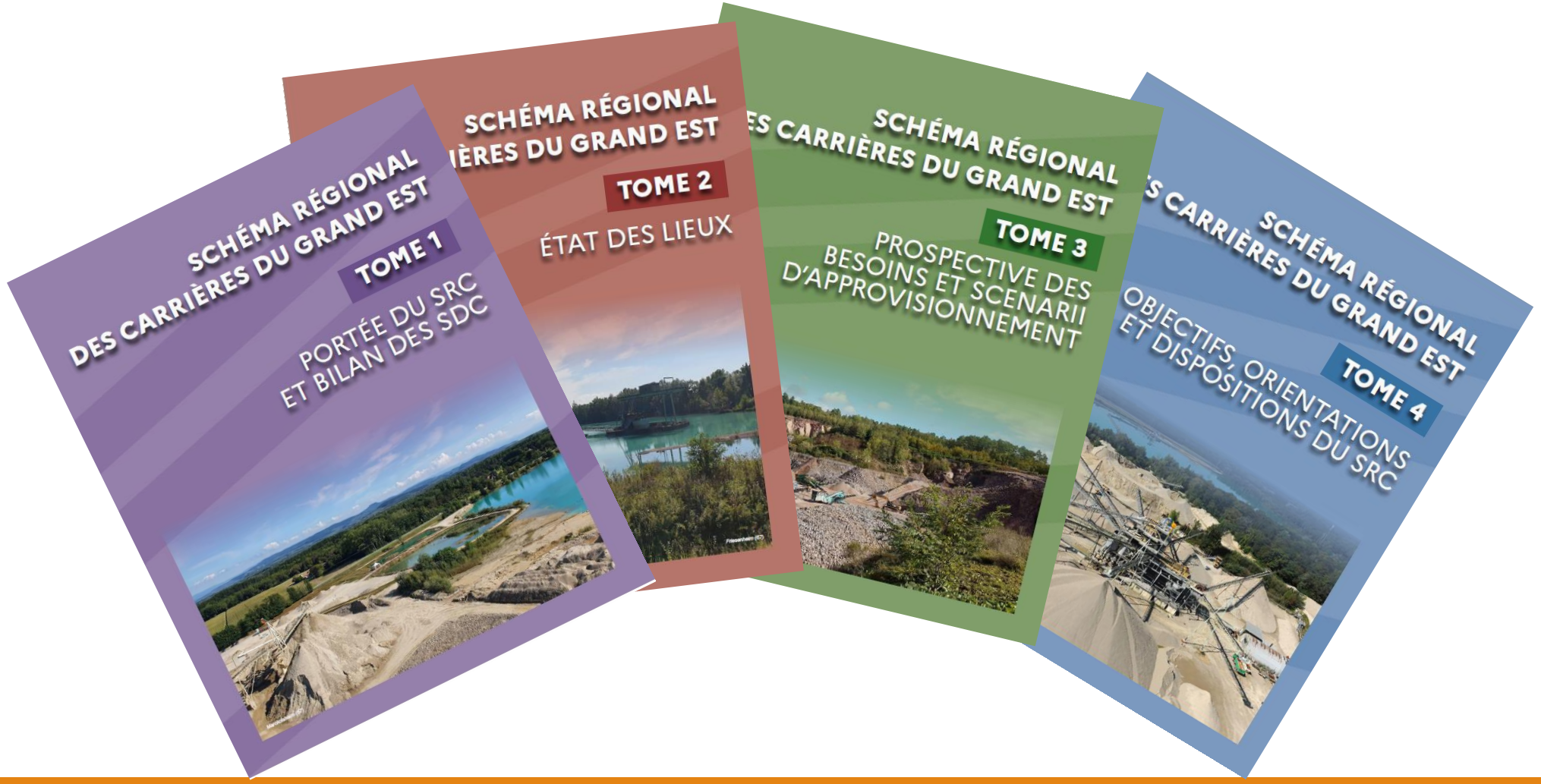

5 – Priorisation des missions et calendrier prévisionnel

Priorisation des missions

- **Les actions de communication réalisées/ à mener afin de garantir l'autonomie des acteurs et l'auto-portance du SRC**

- ☑ Rédaction du PAC type pour les DDT, à transmettre aux collectivités pour une bonne intégration du SRC dans les processus de rédaction/révision des documents d'urbanisme (M1 du SRC)
- ☑ Mise à disposition d'une grille à intégrer dans les futures projets de carrière, synthétisant les dispositions à intégrer
- ☑ Webinaire destiné aux exploitants de carrière (enregistré et mis à disposition sur la page du SRC)
- ☑ Mise à disposition d'une grille synthétisant les dispositions à intégrer dans les documents d'urbanisme
- ☐ Plaquette destinée aux structures porteuses de documents d'urbanisme
- ☐ Grille d'évaluation/de recensement de la prise en compte du SRC dans les documents d'urbanisme, destinée aux DDT saisies pour avis
- ☐ Webinaire destiné aux structures porteuses de documents d'urbanisme (juin/juillet 2025)

Priorisation des missions

- **GT 1 – suivi et interprétation des indicateurs :** Recensement et suivi des données et indicateurs relatifs à la filière régionale = cartographie des carrières, évolutions des différentes données, analyses multicritères, supports de synthèse…

- **DREAL, UNICEM, Conseil Régional, CERC** : les données proviennent majoritairement des données « DREAL » soient des AP et de GEREP et sont judicieusement agrémentées des données des syndicats, de la CERC et de l'Observatoire des déchets du BTP

1. Construire un état des lieux solide de la filière et de ses incidences à travers une cartographie exhaustive et interactive des carrières de la région (DREAL)
2. Produire une première analyse des indicateurs en vue de la première réunion du COTECH (en GT)
3. Faire évoluer le scénario d'approvisionnement à travers une étude économique de la filière et des flux de matériaux (UNICEM)

Priorisation des missions

- **GT 2 (temporaire) – suivi de la mise en œuvre du SRC - volet urbanisme :** Communiquer et mettre en place les outils de rapportage des indicateurs relatifs à la mise en œuvre du SRC dans les documents d'urbanisme (nb de documents d'urbanisme avec cartographie des GIN/GIR/ZI, diagnostic d'approvisionnement, zonage permettant l'activité de recyclage).

- **DREAL, DDT, agences d'urbanisme, représentants des collectivités, fédération des SCoT :** les données récoltées proviennent exclusivement des PPA des procédures de rédaction/de révision des documents d'urbanisme

1. Mobiliser les acteurs de l'urbanisme pour une diffusion globale des enjeux et attendus du SRC (plaquette, webinaire, réunion du GT2…) (DREAL)
2. Systématiser l'utilisation de la grille d'évaluation/de recensement et la remontée des informations à la DREAL (DDT)
3. Faire une première analyse des indicateurs en vue de la première réunion du COTECH (en GT)

1er GT en OFF le 29/04/2025

Calendrier prévisionnel

- **2025** est/sera consacrée à :

- l'information des parties prenantes.
- la constitution du socle des indicateurs pour le GT 1 (cartographie) avec si possible une première analyse produite en fin d'année.
- la mobilisation des parties prenantes du SRC et la construction d'un circuit d'informations efficace avec idéalement des premiers éléments à apprécier en fin d'année.

- A partir de **2026** on trouvera un cycle usuel du COTECH avec :

- 2 réunions par GT par an
- 1 réunion du COTECH en fin d'année
- 1 rapport transmis au COPIL

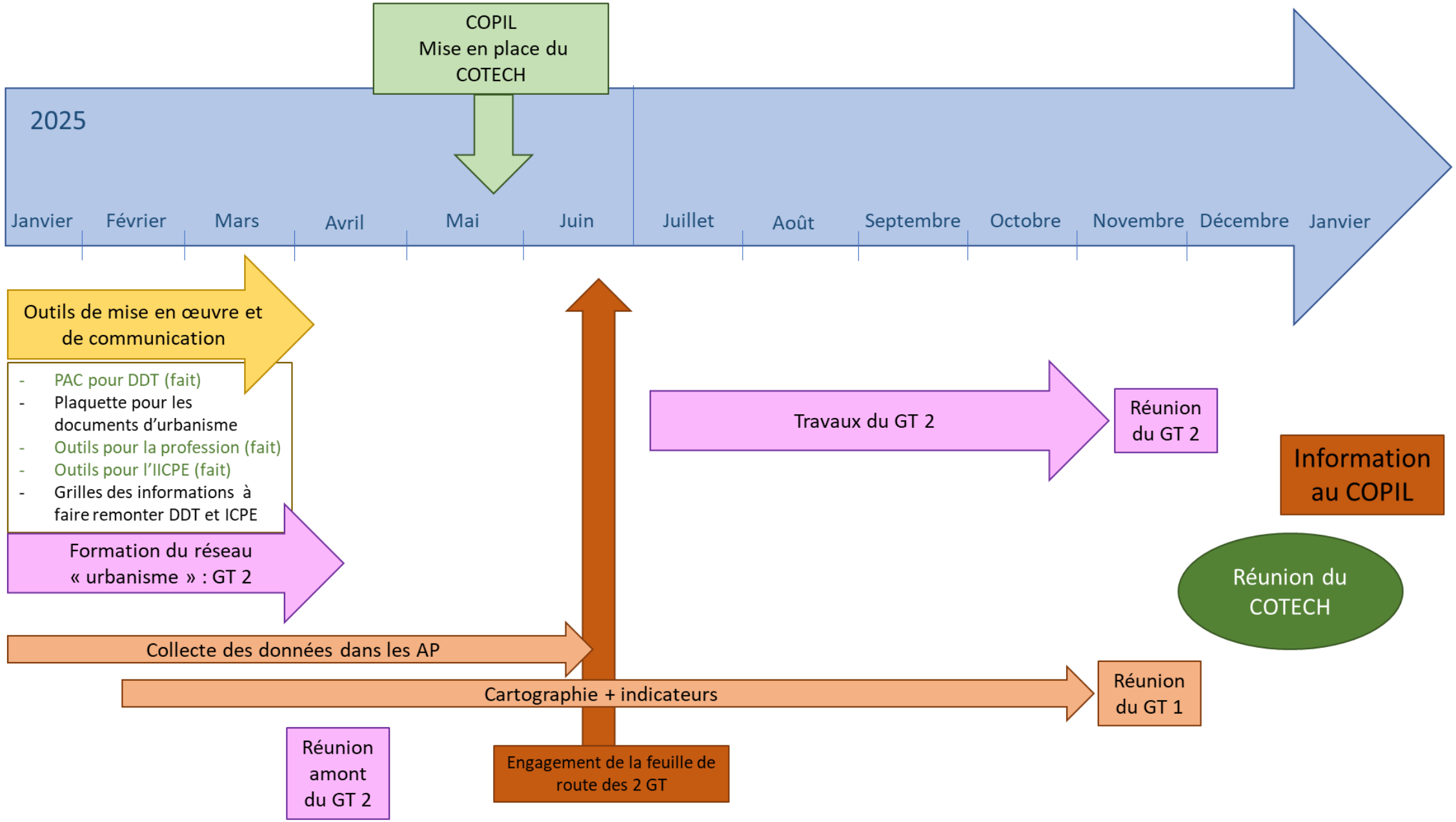
COPIL
Mise en place du COTECH
2025
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Janvier
Outils de mise en œuvre et de communication
- PAC pour DDT (fait)
- Plaquette pour les documents d'urbanisme
- Outils pour la profession (fait)
- Outils pour l'IICPE (fait)
- Grilles des informations à faire remonter DDT et ICPE
Formation du réseau « urbanisme » : GT 2
Travaux du GT 2
Réunion du GT 2
Information au COPIL
Réunion du COTECH
Collecte des données dans les AP
Cartographie + indicateurs
Réunion du GT 1
Réunion amont du GT 2
Engagement de la feuille de route des 2 GT

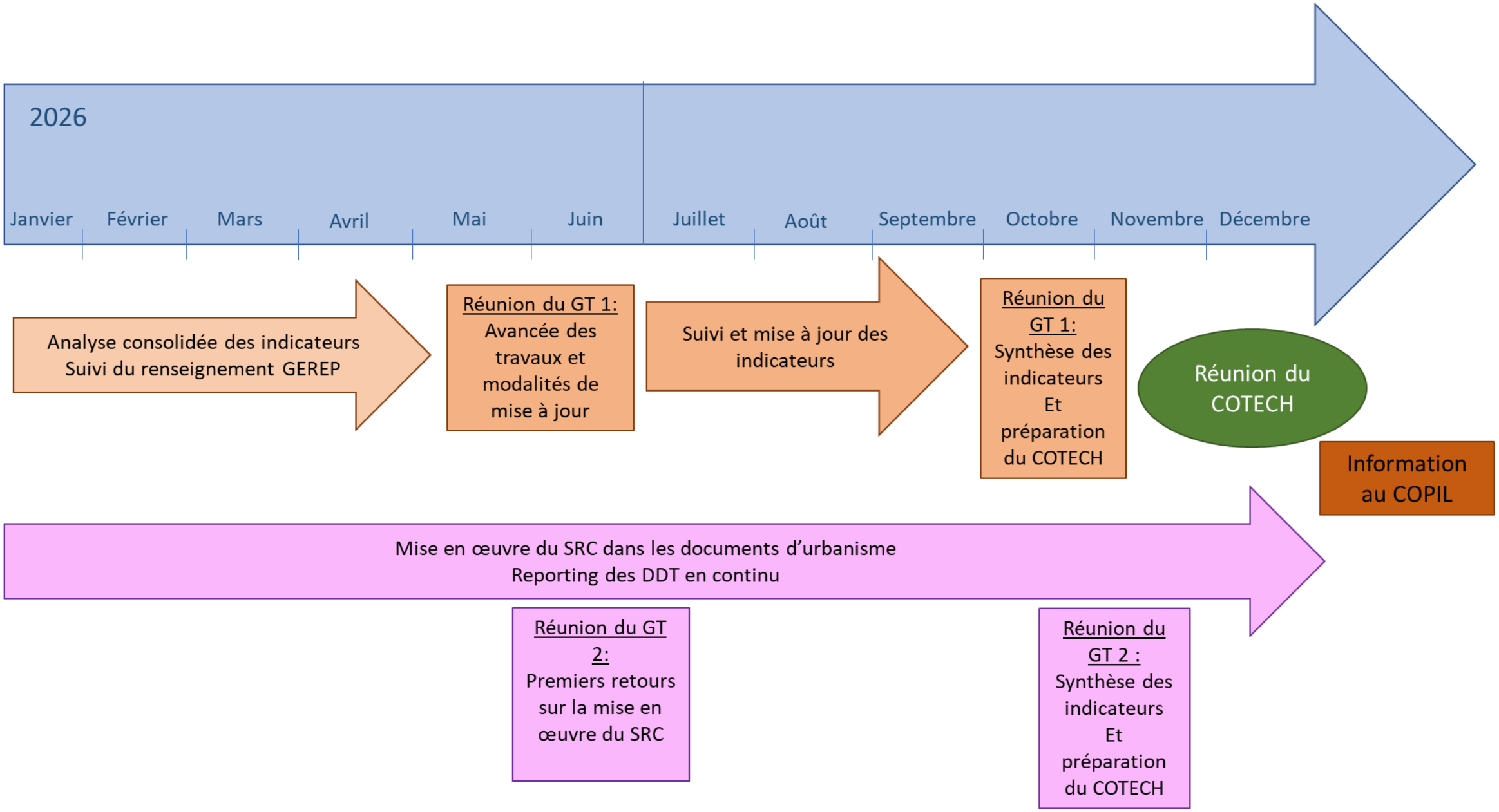
2026
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Analyse consolidée des indicateurs
Suivi du renseignement GEREP
Réunion du GT 1:
Avancée des travaux et modalités de mise à jour
Suivi et mise à jour des indicateurs
Réunion du GT 1:
Synthèse des indicateurs
Et préparation du COTECH
Réunion du COTECH
Information au COPIL
Mise en œuvre du SRC dans les documents d'urbanisme
Reporting des DDT en continu
Réunion du GT 2:
Premiers retours sur la mise en œuvre du SRC
Réunion du GT 2 :
Synthèse des indicateurs
Et préparation du COTECH

Soumission à validation

- Priorisation des missions des GT
- Calendrier prévisionnel

Attendus COPIL/COTECH

- Le **COTECH** se réunira idéalement une fois par an pour faire le bilan des travaux effectués dans l'année et établir le suivi des indicateurs (des propositions, le cas échéant) via un rapport transmis au COPIL.

- Le **COPIL** se réunira en cas de modifications ou mises à jour à valider en séance ; **une information récurrente sera préférée** à des réunions plénières lorsque les éléments proposés par le COTECH ne remettent pas en cause l'application du SRC

Merci pour votre attention